

DE/31/4.2.1/20240709/24

		EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Nombre de Conseillers en exercice :	33	Séance du 9 juillet 2024
Présents :	25	
Représentés :	6	
Non représentés :	2	L'an deux mille-vingt-quatre et le neuf juillet, le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le trois juillet, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.
Votants :	31	Étaient présents également :
Carine BLANC-TESTE, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjoints au Maire.		
Evelyne ESPENON, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Michel MUS, Rosa-Lila HAMMACHE, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Cyrille GEEL, Caroline PLATERO-DELERM, Christiane TCHA SENG NOU, Mohammed AITANE, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, , Conseillers Municipaux.		
Étaient représentés : Samuel MONTGERMONT, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Gérard PREVOT, Sandy ROUVEL, Simon SASTRE, Simon BERTHE		
Étaient absents et non représentés : Vital DELESNERAC-DEMENVILLE, Quentin ROUVIERE		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AÏTANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.		

**PORTANT MODIFICATION DE LA DUREE DE SERVICE DE TROIS POSTES D'ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT
ARTISTIQUE PRINCIPAUX DE 2EME CLASSE EN CONTRAT A DUREE INDETERMINEE (CDI) A TEMPS NON
COMPLET**

Madame Annie GARNERO, adjointe déléguée au personnel, informe l'Assemblée, de la nécessité de procéder à la modification du temps de travail de trois postes d'assistants d'enseignement artistique principaux de 2^{ème} classe en contrat à durée indéterminée (CDI) à temps non complet à l'Ecole de musique, créés par délibération n°7 du 11 juillet 2023. Il convient donc, au regard des nécessités de service et du bon fonctionnement de l'Ecole de musique, d'augmenter le temps de travail de trois postes en CDI d'assistants d'enseignement artistique principaux de 2^{ème} classe, comme suit :

- Passage de 8h45 hebdo à 15h45,
- Passage de 9h30 hebdo à 15h30,
- Passage de 12h00 hebdo à 15h00.

Le Conseil Municipal, Madame Annie GARNERO, entendue et après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 5 abstention ;

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération n°7 du 11 juillet 2023 portant situation des salariés dans le cadre de la reprise d'une activité privée ;

Vu le tableau des emplois,

Considérant les nouveaux besoins de l'Ecole de musique ;

DECIDE d'augmenter le temps de travail de trois postes en CDI d'assistants d'enseignement artistique principaux de 2^{ème} classe, comme suit :

- Passage de 8h45 hebdo à 15h45,
- Passage de 9h30 hebdo à 15h30,
- Passage de 12h00 hebdo à 15h00.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats en CDI des assistants d'enseignement artistique principaux de 2^{ème} classe sur cette nouvelle base hebdomadaire ;

PRECISE que les crédits nécessaires au financement de ce poste sont inscrits à l'article 64131 du budget communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.
Pour copie conforme.

Christian GROS



Maire de MONTEUX

Mohammed AÏTANE

Secrétaire de séance

Acte Exécutoire

Transmis le : 30.07.2024.

Publié le : 30.07.2024.

Notifié le :